



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 21 octobre 2021 — N° 3

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Danielle Lafontaine pour ses 25 ans de service au sein de la MRC de Coaticook.

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel Rotman, directeur général sortant de l'organisme Le Dépôt Centre communautaire d'alimentation.

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires de la bourse de l'Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de souligner l'exploit de Mme Carmen Gouin, randonneuse.

21 octobre 2021

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'Association des commerçants Hochelaga-Tétreaultville.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de féliciter M. Manuel Cabral pour sa course au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin d'appuyer le Comité citoyen et communautaire Bellechasse dans sa vision sociale de l'aménagement du secteur de Bellechasse.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de féliciter Mmes Julianne Turcotte et Aurélie Pinard pour leurs performances à la compétition équestre West Feria.

À 9 h 50, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

21 octobre 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Lacombe, ministre de la Famille, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 1 Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 7 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 1.

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 2 Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

21 octobre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **8** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 2.

Mme Labrie (Sherbrooke) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 394 Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **9** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 394.

21 octobre 2021

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 14 septembre 2021 par Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) concernant la modification de la législation encadrant l’hypothèque légale dans le domaine de la construction;
(Dépôt n° 27-20211021)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 septembre 2021 par Mme Hivon (Joliette) concernant le financement et lancement de la réfection des barrages sur le territoire de Chertsey.
(Dépôt n° 28-20211021)

M. le président dépose des décisions du Bureau de l’Assemblée nationale, en date du 7 octobre 2021 :

Décision 2170-1 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les contrats du Protecteur du citoyen;
(Dépôt n° 29-20211021)

Décision 2170-2 concernant the Règlement modifiant le Règlement sur les contrats du Protecteur du citoyen;
(Dépôt n° 30-20211021)

Décision 2178 concernant le Règlement précisant les dispositions de la Politique-cadre en matière de télétravail pour le personnel de la fonction publique auxquelles l’Assemblée nationale déroge;
(Dépôt n° 31-20211021)

Décision 2179 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d’organisation administrative de l’Assemblée nationale et d’autres dispositions réglementaires;
(Dépôt n° 32-20211021)

Décision 2180 concernant le Règlement concernant la rémunération de la directrice adjointe de la sécurité;
(Dépôt n° 33-20211021)

21 octobre 2021

Décision 2181 concernant le Règlement concernant l'élargissement des règles d'embauche du directeur du Centre d'expertise numérique afin de prévoir la possibilité d'attribuer un contrat.

(Dépôt n° 34-20211021)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 21, 22, 23, 28, 29 et 30 septembre, ainsi que les 5, 6, et 7 octobre 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français.

(Dépôt n° 35-20211021)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la vente de la maison patrimoniale Jean-Baptiste-Chevalier; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

21 octobre 2021

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les pénalités aux primes versées aux infirmières; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Richard (Duplessis), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le modèle actuel de prestation de soins de longue durée; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'importance d'une représentation paritaire parmi les élus de l'Assemblée nationale;

QU'elle rappelle la motion adoptée à l'unanimité le 26 avril 2017 affirmant son engagement à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre;

QU'elle constate qu'à l'occasion des dernières élections générales, les quatre principaux partis ont atteint la zone paritaire en présentant au moins 40 % de candidates;

QU'enfin, elle demande à tous les partis politiques de s'engager à respecter le principe de la zone paritaire en présentant un minimum de 40 % de candidates lors de la prochaine élection générale.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

21 octobre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 10 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux;
- la Commission des institutions, afin d’entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 92, Loi visant la création d’un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières.

M. le président donne l’avis suivant :

- la Commission spéciale sur l’évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie se réunira afin d’organiser les travaux de la Commission.

21 octobre 2021

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 29 octobre 2021, M. Leitão (Robert-Baldwin) s'adressera à M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'absence de leadership du gouvernement caquiste dans la lutte aux changements climatiques et la nécessité de miser sur une économie verte pour la vitalité des régions du Québec. ».

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 15, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 23.

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 octobre 2021, sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, et Mme David (Marguerite-Bourgeois), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

21 octobre 2021

À la fin de son intervention, M. Gaudreault (Jonquière) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision et d'ambition en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques, ainsi que pour l'absence d'un plan sérieux et crédible pour faire face à l'urgence climatique

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys) et M. Gaudreault (Jonquière), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son incapacité à identifier les causes qui fragilisent la santé mentale et le bien-être de nos jeunes adultes et à agir en cette matière.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Melançon (Verdun) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de cohérence en matière de lutte aux changements climatiques et l'absence d'un plan concret pour atteindre les cibles québécoises de réduction d'émission de GES.

21 octobre 2021

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et Mme Melançon (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Débats de fin de séance

À 13 h 02, conformément à la motion adoptée le 14 septembre 2021, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) à M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, portant sur le sujet suivant : « l'impact de la hausse de l'inflation sur les tarifs d'hydro-électricité et le quotidien des Québécois ». M. Girard, ministre des Finances, remplace le ministre pour ce débat.

À 13 h 15, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et Mme Melançon (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

21 octobre 2021

À la fin de son intervention, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son déni de la crise du logement touchant tout le Québec.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Melançon (Verdun) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le choc tarifaire que les ménages et les entreprises du Québec devront subir en avril 2022 en raison du bond substantiel que la facture d'électricité fera en pleine reprise économique.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Melançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat est ajourné au nom de M. Kelley (Jacques-Cartier).

À 16 h 30, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 26 octobre 2021, à 10 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

21 octobre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Lacombe, ministre de la Famille :

(Vote n° 7)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Samson (IND)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	

21 octobre 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice :

(Vote n° 8)

(Identique au vote n° 7)

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke) :

(Vote n° 9)

(Identique au vote n° 7)

21 octobre 2021

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 10)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	